



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux urgents Rue de la Côte VEOLIA – EAU du Pays de Montbéliard -

ARR 2024-07-10-107-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise STIMPFLING représentant, EAU PAYS DE MONTBELIARD, route d'Audincourt à VOUJEAUCOURT,
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux urgents rue de la Côte à SELONCOURT -25230- réparation d'un fuite d'eau sur Feeder,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux urgents de terrassement auront lieu à SELONCOURT rue de la Côte sur le CD 35 en agglomération. Ces travaux se dérouleront à partir du 10 Juillet 2024 pour une durée de 03 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation de tous les véhicules se fera sur une chaussée réduite en alternat régulé par feux et signalé par panneaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier. Le stationnement sera interdit aux abords. La circulation se fera par un alternat par feux tricolores en bon état.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de monsieur STIMPFLING Alain chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 10 juillet 2024

Monsieur Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la Circulation

